ÉLÉMENTS **FINANCIERS**

TOTAL GABON / EXERCICE 2019

Comptes sociaux selon le référentiel IFRS

	PPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES R LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	44
	Annexe A portant responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers	48
RAF	PPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	50
ÉTA	TS FINANCIERS IFRS	52
	Compte de résultat	52
	Résultat global	53
	Bilan	54
	Tableau de flux de trésorerie	55
	Tableau de variation des capitaux propres	56
	Annexe aux états financiers	57

RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

(EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019)

Aux Actionnaires de la société Total Gabon.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société Total Gabon, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 25 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

I. AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société Total Gabon, comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, ainsi que les états annexés. Ces états financiers annuels présentent un total bilan de 4.371 M\$ et un bénéfice net de l'exercice de 50 M\$.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société Total Gabon conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Les points ainsi portés s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

dépréciation des actifs nets non courants

Risque identifié

Les actifs nets non courants sont majoritairement composés des immobilisations corporelles et incorporelles. La Société réalise des tests de perte de valeur sur ces actifs dont les modalités sont décrites dans la note 17 de l'annexe aux comptes IFRS.

Nous avons considéré que l'évaluation des actifs nets non courants était un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la Société et parce que la détermination de leur valeur recouvrable, fondée sur la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, repose sur l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations significatives de la direction, comme indiqué dans la 17 de l'annexe aux comptes IFRS.

En particulier, un contexte durable de prix des hydrocarbures faible aurait une incidence négative sur les résultats de la Société et, par voie de conséquence, serait susceptible d'impacter de façon significative la valeur recouvrable des actifs.

La direction considère que le champ ou le groupement de champs d'hydrocarbures intégrant des actifs industriels permettant la production, le traitement et l'évacuation de ces hydrocarbures (en tant qu'unité génératrice de trésorerie « UGT ») constitue le niveau d'analyse auquel doit être appréciée la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles. Celle-ci a été évaluée pour chaque UGT compte tenu de l'environnement économique des activités et des conditions d'exploitation prévues par la Direction générale de la Société.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à :

- analyser l'existence d'indicateurs de perte de valeur sur ces actifs:
- prendre connaissance des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation arrêtés par la direction ;
- analyser les modèles de valorisation appliqués.

Nous avons également analysé les hypothèses clés retenues pour la détermination de la valeur recouvrable des actifs concernés:

- les scenarii de prix des hydrocarbures retenus par la Société ont été confrontés aux données issues de rapports d'experts indépendants;
- nous avons recalculé le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs de façon indépendante, et l'avons confronté aux taux retenus par les principaux analystes financiers.

Les informations et les hypothèses prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable ont également fait l'objet d'une analyse de cohérence avec les budgets et prévisions établis par la direction et présentés au Conseil d'administration.

Par ailleurs, nous avons analysé les données sous-jacentes aux flux de trésorerie futurs pris en compte pour la détermination de la valeur recouvrable de tous les actifs des UGT présentant un risque de dépréciation :

- les profils de production retenus ont été rapprochés des réserves probables établies dans le cadre des processus internes de la Société;
- les hypothèses de coûts opérationnels futurs et d'investissements nécessaires à l'achèvement des actifs de production ont notamment été comparées au budget et au plan stratégique approuvés par la direction;
- les risques spécifiques aux actifs ont été appréciés en fonction notamment de la localisation géographique et de la maturité des gisements ;
- nous avons apprécié la cohérence du taux d'impôt retenu par rapport au régime fiscal applicable et aux contrats pétroliers en vigueur.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 17 de l'annexe aux comptes IFRS.

• incidence de l'estimation des réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures sur la comptabilisation des actifs

Risque identifié

Les réserves prouvées sont celles qui, par l'analyse de données de géosciences et d'ingénierie, peuvent être, avec une certitude raisonnable, estimées récupérables avant la date d'expiration des contrats accordant le droit d'exploitation à moins que des éléments n'attestent que le renouvellement de ce droit est raisonnablement certain.

Les réserves prouvées et prouvées développées, estimées par les ingénieurs pétroliers de la Société au regard des pratiques sectorielles et des règles SEC (Securities and Exchange Commission), comme décrit dans la note « Base de préparation des états financiers », évoluent sous l'effet d'une part de la production et d'autre part des prix des hydrocarbures.

Nous avons considéré l'incidence de l'estimation des réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures comme un point clé de l'audit pour les raisons suivantes :

- cette estimation constitue un élément fondamental pour la comptabilisation des activités pétrolières de la Société, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance des dépenses d'exploration selon la méthode dite des "successful efforts" et la détermination du taux d'amortissement des immobilisations corporelles, exposées en note 2 de l'annexe aux comptes IFRS.
- cette estimation est par nature incertaine du fait des données de géosciences et d'ingénierie utilisées pour la détermination des quantités des gisements et complexe du fait des modalités contractuelles qui déterminent la part des réserves revenant à la Société.

Notre réponse

Les travaux mis en œuvre ont consisté à :

- prendre connaissance des procédures et du contrôle interne mis en place par la Société pour la détermination de ses réserves d'hydrocarbures;
- tester par sondage les qualifications des ingénieurs pétroliers de la Société en charge de l'estimation des réserves;
- analyser les variations des réserves prouvées et prouvées développées par rapport à la clôture de l'exercice précédent, afin d'orienter nos travaux sur les principaux mouvements de la période;
- rapprocher les productions réelles avec les productions attendues;
- analyser les hypothèses retenues par la Société pour déterminer les réserves récupérables avant la date d'expiration des contrats accordant le droit d'exploitation et, le cas échéant, les raisons conduisant la Société à considérer que le renouvellement de ce droit est raisonnablement certain, pour l'estimation des réserves prouvées et prouvées développées en tenant compte également des contrats de commercialisation pour le gaz;
- apprécier l'application par la Société des dispositions prévues par les règles SEC, notamment en ce qui concerne les prix moyens annuels de référence retenus pour la valorisation des réserves prouvées et prouvées développées.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'administration le 25 mars 2020.

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation des états financiers conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe A du présent rapport du commissaire aux comptes.

II. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES PRÉVUES PAR LA LOI ET AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes.

Libreville, le 14 avril 2020

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Yves FUMANAL

ERNST & YOUNG

Expert-comptable agréé CEMAC EC94

Erik WATREMEZ Expert-comptable agréé CEMAC EC540

ANNEXE A PORTANT RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les normes ISA;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent
 de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des
 éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative
 résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la
 collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des
 textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées
 significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques
 visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative
 sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et
 réglementaires identifiés au cours de l'audit;
- nous fournissons également au Conseil d'administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit.

Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'administration;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction générale et, le cas échéant, du Conseil d'administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons a eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT (IFRS)

Le résultat net s'établit à 50 M\$, en baisse par rapport à 2018 (258 M\$) qui comprenait la cession de la participation résiduelle dans le champ de Rabi-Kounga.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 s'élève à 808 millions de dollars en baisse de 11 % par rapport à l'exercice 2018. Celle-ci est principalement liée à la baisse du prix de vente moyen et de la production partiellement compensée par la bonne résistance des volumes vendus.

ACHATS, NETS DE VARIATION DE STOCKS

Les achats, nets de variations de stocks, comprennent les achats de brut à des tiers dans le cadre de l'activité négoce de la Société, la redevance minière acquittée sur le brut produit ainsi que l'impact comptable de la variation de la position stock (sur/sous-enlèvement). La hausse de 41 % entre 2018 et 2019 résulte principalement de la hausse de l'activité négoce ainsi que de la diminution de la position de sur-enlèvement.

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont en baisse de 22 % principalement grâce au programme de réduction des coûts de production mis en œuvre par la Société.

CHARGES D'EXPLORATION

L'activité d'exploration en 2019 a principalement concerné la poursuite des travaux d'évaluation sur le permis offshore profond de Diaba ainsi que des études et retraitements sur les champs offshore.

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DROITS MINIERS

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers sont en baisse de 4 % en 2019. Celle-ci est principalement consécutive à la baisse de production des champs opérés.

AUTRES PRODUITS

Ce poste comprend principalement le solde de la cession de la participation dans le champ de Rabi Kounga.

AUTRES CHARGES

Ce poste comprend principalement la Provision pour Investissements Diversifiés et la Provision pour Investissements dans les Hydrocarbures (PID-PIH). En 2019 le montant est de 13 M\$.

COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

Le coût de l'endettement financier ressort en un produit de 1 M\$ en 2019 contre une charge de 2 M\$ en 2018 principalement grâce à une forte progression des intérêts percus.

AUTRES PRODUITS FINANCIERS

Ce poste comprend les pertes et profits de change. En 2019, le gain de change s'établit à 1M\$ contre 3 M\$ en 2018.

AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

Ce poste comprend principalement l'accrétion des provisions pour remise en état des sites. Le montant pour l'exercice 2019, en baisse par rapport aux deux exercices précédents, reflète la cession de la participation dans le champ de Rabi Kounga.

PRODUIT (CHARGE) D'IMPÔT

La charge d'impôt de 70 M\$ présentée au compte de résultat en 2019 comprend une charge d'impôt courant de 57 M\$ et une charge d'impôt différé de 13 M\$.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, convoquée le 29 mai 2020, la distribution d'un dividende de 11 dollars par action, identique à celui de l'exercice précédent, soit 49,5 M\$ pour l'ensemble des actionnaires.

COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION

Le flux de trésorerie d'exploitation de 480 M\$ est en hausse de 21 % par rapport à 2018 en raison principalement de la réduction du besoin en fonds de roulement liée à la gestion du programme d'enlèvements.

FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT

Les investissements pétroliers s'élèvent à 128 M\$, en baisse de 19 % par rapport à 2018. Ils comprennent notamment la première phase du redéveloppement du champ de Torpille, des travaux d'intégrité et de pérennité sur les installations en mer, ainsi que, pour le champ de Grondin, la mise en place du nouveau quartier vie et le début de la première phase de conversion pour passer l'activation de puits de gas lift en pompes de fonds de puits. Les investissements de l'année ont été financés par autofinancement.

Les investissements pétroliers de la Société demeurent soumis aux risques habituels de marché (en particulier la sensibilité aux prix du pétrole, aux taux de change du dollar par rapport à l'euro et au franc CFA), aux risques industriels et environnementaux liés à la nature même des activités sur lesquelles portent ces investissements, ainsi qu'aux risques liés à l'exploration et à la production pétrolière et gazière, en particulier le déclin naturel des champs. Une description de ces risques figure aux pages 30 à 32 du présent rapport financier annuel.

FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT

La Société a procédé à la mise en paiement, le 6 juin 2019, du dividende net de 11 dollars par action au titre de l'exercice 2018. Le service du dividende correspondant s'est élevé à 49.5 M\$.

Les variations des dettes financières courantes inscrites en 2019 correspondent essentiellement à la variation des positions créditrices des comptes bancaires de la Société. Les tirages de la ligne de financement long terme de la Société ont été intégralement remboursés en 2017.

TRÉSORERIE

La variation de trésorerie de Total Gabon en 2019 est de +292 M\$, contre +271 M\$ en 2018.

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice		2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	note 1	807 793	904 874	914 141
Achats, nets de variation de stocks	note 2	(208 780)	(148 509)	(201 661)
Autres charges d'exploitation	note 2	(177 388)	(227 933)	(269 441)
Charges d'exploration	note 2	(1 510)	(2 760)	(3 809)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	note 2	(263 065)	(272 800)	(315 368)
Autres produits	note 3	882	76 531	31 924
Autres charges	note 3	(12 629)	(4 146)	(12 059)
Coût de l'endettement financier	note 4	988	(2 438)	(11 264)
Autres produits financiers	note 4	1 104	3 009	(618)
Autres charges financières	note 4	(26 655)	(34 590)	(29 714)
Produit/(Charge) d'impôt	note 5	(70 362)	(33 043)	5 900
RÉSULTAT NET		50 378	258 195	108 031
Nombre d'actions		4 500 000	4 500 000	4 500 000
RÉSULTAT NET PAR ACTION (\$) (1)		11,20	57,38	24,01

⁽¹⁾ Le résultat net par action correspond au rapport entre le résultat net et le nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice (la Société ne détient pas d'action). Le résultat net dilué n'est pas présenté car aucun instrument dilutif n'est à reporter par la Société.

RÉSULTAT GLOBAL

Exercice	2019	2018	2017
Résultat net	50 378	258 195	108 031
Autres éléments du résultat global			
(Pertes)/Gains actuariels	(424)	(570)	819
Effet d'impôt	324	436	(627)
RÉSULTAT GLOBAL	50 278	258 061	108 223

BILAN

Au 31 décembre		2019	2018	2017
ACTIF				
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	note 6	12 006	13 218	14 093
Immobilisations corporelles	note 6	2 952 174	3 014 750	3 233 434
Autres actifs non courants	note 6	339 409	332 203	372 543
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		3 303 589	3 360 171	3 620 070
Actifs courants				
Stocks	note 7	56 469	82 161	103 491
Clients et comptes rattachés	note 8	190 416	265 741	202 537
Autres créances	note 8	120 607	131 276	177 817
Trésorerie et équivalents de trésorerie	note 9	699 650	408 114	137 150
TOTAL ACTIFS COURANTS		1 067 142	887 292	620 995
TOTAL ACTIF		4 370 731	4 247 463	4 241 065
PASSIF				
Capitaux propres				
Capital		76 500	76 500	76 500
Primes et réserves consolidées		2 036 810	2 033 489	1 800 177
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	ote 10	2 113 310	2 109 989	1 876 677
Passifs non courants				
Impôts différés	note 5	1 250 033	1 236 737	1 296 468
Engagements envers le personnel	ote 11	10 623	9 665	7 878
Provisions et autres passifs non courants	ote 12	717 046	676 895	821 227
Dettes financières non courantes	note 9	9 749	-	-
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		1 987 451	1 923 297	2 125 573
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	note 8	96 329	113 767	148 282
Autres créditeurs et dettes diverses	note 8	116 202	85 991	81 206
Dettes financières courantes	note 9	57 439	14 419	9 327
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		269 970	214 177	238 815
TOTAL PASSIF		4 370 731	4 247 463	4 241 065

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice	2019	2018	2017
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION			
Résultat net	50 378	258 196	108 031
Amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles	263 065	275 560	315 368
Provisions et impôts différés	40 770	(23 971)	(83 706)
(Plus)/Moins-values sur cessions d'actifs	(882)	(76 531)	(31 924)
Diminution/(Augmentation) du besoin en fonds de roulement	126 833	(34 856)	71 694
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	480 164	398 398	379 463
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT			
Investissements corporels et incorporels	(127 640)	(158 536)	(152 324)
Augmentation des prêts non courants	(13 645)	(18 952)	(52 570)
Investissements	(141 285)	(177 488)	(204 894)
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	-	53 608	171 187
Remboursement de prêts non courants	6 438	16 104	1 935
Désinvestissements	6 438	69 712	173 122
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	(134 847)	(107 776)	(31 772)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT			
Dividendes payés	(49 500)	(24 750)	(20 250)
Émission nette d'emprunts non courants	-	-	(260 000)
Variation des dettes financières courantes	(4 281)	5 092	(24 389)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	(53 781)	(19 658)	(304 639)
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie	291 536	270 964	43 052
Trésorerie en début de période	408 115	137 150	94 098
TRÉSORERIE À FIN DE PÉRIODE	699 651	408 114	137 150

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes & réserves	Total des capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2017	76 500	1 712 204	1 788 704
Résultat de l'exercice	-	108 031	108 031
Autres éléments du résultat global	-	192	192
Résultat global	-	108 223	108 223
Distribution des dividendes	-	(20 250)	(20 250)
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017	76 500	1 800 177	1 876 677
Résultat de l'exercice	-	258 196	258 196
Autres éléments du résultat global	-	(134)	(134)
Résultat global	-	258 062	258 062
Distribution des dividendes	-	(24 750)	(24 750)
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018	76 500	2 033 489	2 109 989
Résultat de l'exercice	-	50 378	50 378
Autres éléments du résultat global	-	(100)	(100)
Résultat global	-	50 278	50 278
Distribution des dividendes	-	(49 500)	(49 500)
Autres éléments	-	2 543	2 543
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2019	76 500	2 036 810	2 113 310

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS IFRS

Total Gabon est une société anonyme de droit gabonais qui a été constituée en 1949. La Société a pour activités la recherche et la production d'hydrocarbures.

La Société est constituée d'un seul secteur opérationnel au sens de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ». Sa monnaie fonctionnelle est le dollar américain (dollar).

Les comptes annuels de Total Gabon au 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 25 mars 2020. Ils sont soumis pour approbation à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2020.

Les états financiers sont présentés en dollars. Les montants sont arrondis au millier de dollars le plus proche, sauf indication contraire.

SOMMAIRE

Base de préparation des états financiers	58
Principaux jugements et estimations comptables	59
Jugements en cas de transactions non couvertes par des normes ou interprétations	60
Évènements significatifs	60
Règles et méthodes comptables	60
Note 1 : Chiffre d'affaires	61
Note 2 : Charges d'exploitation et amortissements	61
Note 3 : Autres produits et autres charges	62
Note 4 : Coût de l'endettement, autres produits financiers et autres charges financières	62
Note 5 : Impôts	63
Note 6 : Actifs non courants	64
Note 7 : Stocks et en-cours	67
Note 8 : Créances et dettes	68
Note 9 : Disponibilités et endettement	71
Note 10 : Capitaux propres	71
Note 11 : Charges et avantages au personnel	72
Note 12 : Passifs non courants	74
Note 13 : Éléments relatifs au tableau de flux de trésorerie	75
Note 14 : Parties liées	75
Note 15 : Rémunération des organes d'administration et de direction	76
Note 16 : Engagements hors bilan et passifs éventuels	76
Note 17 : Dépréciation d'actifs	79
Note 18 : Risques	81
Note 19 : Commissaires aux comptes	82

BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Ces états financiers incluent la Société ainsi que les quote-parts d'actifs et passifs relatifs aux *Joint Operations Arrangements* pétroliers contractuels dans lesquels la Société est impliquée. Au 31 décembre 2019, la liste des entreprises associées significatives est présentée dans le tableau suivant :

Nom et lieu des entreprises associées	Nature des opérations	Participations
Anguille	Exploitation	100,000 %
Torpille	Exploitation	100,000 %
Baudroie	Exploitation	100,000 %
Hylia	Exploitation	37,500 %
Grondin	Exploitation	65,275 %

En application de la Directive 2007/14/CE de la Commission européenne, et du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les comptes de la Société ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2019.

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2019 sont conformes à ceux retenus pour les états financiers au 31 décembre 2018, à l'exception des évolutions normatives suivantes qui n'avaient pas été appliquées par anticipation par la Société.

Première application d'IFRS 16 « Contrats de location »

Avec l'entrée en vigueur au $1^{\rm er}$ janvier 2019 de la norme IFRS16, la Société a :

- appliqué la méthode de transition rétrospective simplifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application, sans retraitement des périodes comparatives;
- utilisé les mesures de simplification suivantes prévues par la norme dans ses dispositions transitoires :
 - exclusion des contrats que la Société n'avait pas antérieurement identifiés comme contenant un contrat de location en application d'IAS 17 et d'IFRIC 4;
 - exclusion des contrats de location qui arrivent à échéance dans les 12 mois suivant la date de première application.
- comptabilisé chaque composante locative du contrat comme un contrat de location distinct, séparément des composantes non locatives du contrat (services);
- appliqué les deux exemptions de la norme relatives aux contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

L'impact de l'application de cette norme au 1er janvier 2019 est de 35 millions de dollars sur les immobilisations et 35 millions de dollars sur la dette nette. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré a été déterminé sur la base de la durée d'origine des contrats et ressort à 7 % à la date de transition. Les autres informations relatives à l'application de la norme IFRS 16 sont présentes en note 16.

La Société a également analysé les dispositions de l'IFRIC (IFRS Interpretation Committee) dans le cadre d'activité conjointe (Joint Operation) et a conclu à l'absence des situations prévues par cette interprétation. En effet, pour l'ensemble des permis où Total Gabon est opérateur, la Société détient 100 % des droits.

Première application d'IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux »

La Société a appliqué l'interprétation d'IFRIC 23 au 1er janvier 2019. L'interprétation clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'impôt, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement comptable en résultat.

L'effet de la première application d'IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » sur les comptes de Total Gabon au 1er janvier 2019 est non significatif.

PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers selon les normes IFRS pour la clôture au 31 décembre 2019 requiert de la part de la Direction générale le recours à des estimations, hypothèses et jugements, qui affectent l'information présentée dans les états financiers et leurs notes annexes.

Ces estimations, hypothèses et jugements sont basés sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables à la date de préparation des états financiers. Ils sont régulièrement revus par la Direction générale et peuvent donc être sensiblement révisés en cas de changement des circonstances ou à la suite de nouvelles informations.

Des estimations, hypothèses et jugements différents pourraient avoir des impacts significatifs sur l'information présentée. Les réalisations définitives pourraient également être différentes des montants inclus dans les données financières et leurs notes annexes.

Les principales estimations, hypothèses et jugements mis en œuvre dans le cadre de la préparation des états financiers et de leurs notes annexes sont détaillés ci-après. Ils doivent être revus en parallèle des notes annexes associées auxquelles il est fait référence dans chacun des paragraphes.

Estimation des réserves d'hydrocarbures

L'estimation des réserves d'hydrocarbures est importante pour la mise en œuvre de la méthode dite des successful efforts utilisée par la Société pour la comptabilisation de ses activités pétrolières.

Les réserves d'hydrocarbures de la Société sont estimées par les ingénieurs pétroliers de la Société conformément aux pratiques sectorielles et aux règles SEC (U.S. Securities and Exchange Commission).

Les réserves prouvées sont celles qui, par l'analyse de données de géosciences et d'ingénierie, peuvent être, avec une certitude raisonnable, estimées (à compter d'une certaine date, à partir de gisements connus et selon les conditions économiques, méthodes d'exploitation et réglementations gouvernementales existantes) récupérables avant la date d'expiration des contrats accordant le droit d'exploitation à moins que des éléments n'attestent que le renouvellement de ce droit est raisonnablement certain, et ce, quelle que soit la méthode, déterministe ou probabiliste, utilisée pour cette estimation.

Les réserves d'hydrocarbures prouvées sont établies sur la base d'un prix moyen annuel de référence calculé à partir de la moyenne arithmétique du prix des premiers jours de chaque mois de l'année, à l'exception des cas où les prix sont définis contractuellement, sans actualisation. La Société réévalue ses réserves d'hydrocarbures au moins une fois par an pour l'ensemble de ses droits miniers.

La méthode comptable des successful efforts ainsi que les droits miniers et immobilisations corporelles de la Société sont présentés en note 6 « Actifs non courants ».

Dépréciation d'actifs

Dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable des actifs pour les tests de dépréciation (IAS 36), les estimations, hypothèses et jugements concernent principalement les scénarios de prix des hydrocarbures, les coûts opératoires, les volumes de production et les réserves prouvées de pétrole et de gaz. Les estimations et hypothèses, utilisées par la Direction générale, sont déterminées en lien avec le groupe Total.

La méthode appliquée pour les dépréciations est présentée dans la note 17 « Dépréciation d'actifs ».

Les provisions pour restitution des sites

Les dépenses futures au titre des restitutions des sites, résultant d'une obligation légale ou implicite, sont provisionnées d'après une estimation raisonnable au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation.

Cette estimation est fondée sur les informations disponibles en termes de coûts et de programme de travaux. Elle est régulièrement revue pour notamment tenir compte des changements intervenant dans les lois et règlements, les estimations de réserves et de productions, l'analyse des conditions du site et les technologies.

Le taux d'actualisation est revu chaque année.

Les provisions pour restitution des sites et les méthodes appliquées pour leur comptabilisation sont présentées en note 12 « Passifs non courants ».

Impôt sur le résultat

Un passif d'impôt différé est comptabilisé dès lors qu'un paiement futur, en application d'une règlementation fiscale, est considéré comme probable et qu'il peut être raisonnablement estimé. L'exercice du jugement est nécessaire pour évaluer les conséquences d'évènements nouveaux sur le montant de ce passif.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans les comptes dans la mesure où leur recouvrement est considéré comme probable. Le montant de ces actifs est déterminé à partir des profits futurs taxables estimés par nature incertains et susceptibles d'être modifiés dans la durée. L'exercice du jugement est donc requis pour évaluer les conséquences d'événements nouveaux sur la valeur de ces actifs et notamment les changements intervenant dans les estimations de ces profits futurs taxables et des délais nécessaires à leur utilisation.

En outre, ces positions fiscales peuvent dépendre des interprétations des législations fiscales et règlements. Ces interprétations peuvent avoir un caractère incertain. Selon les circonstances, elles ne sont définitives qu'après des négociations ou la résolution de litiges avec les autorités concernées qui peuvent durer plusieurs années.

L'impôt sur le résultat et les méthodes appliquées pour sa comptabilisation sont détaillés dans la note 5 « Impôts ».

JUGEMENTS EN CAS DE TRANSACTIONS NON COUVERTES PAR DES NORMES OU INTERPRÉTATIONS

Par ailleurs, lorsqu'une transaction spécifique n'est traitée par aucune norme ou interprétation, la Direction générale de la Société exerce son jugement pour définir et mettre en œuvre les méthodes comptables permettant de fournir une information conforme aux principes généraux des IFRS : image fidèle, pertinence et importance relative.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu d'évènement significatif au cours de l'exercice.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

MÉTHODE DE CONVERSION

La monnaie de présentation des états financiers de la Société ainsi que sa monnaie fonctionnelle est le dollar américain.

Les transactions réalisées en devises autres que la monnaie fonctionnelle de Total Gabon sont converties au cours de change en vigueur à la date de transaction. À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de clôture et l'écart de change qui en résulte est enregistré en résultat.

PRINCIPES COMPTABLES APPLICABLES ET SIGNIFICATIFS DANS LE FUTUR

Il n'a pas été identifié de normes ou interprétations publiées respectivement par l'IASB (International Accounting Standards Board) et l'IFRS IC (International Financial Reporting Standards Interpretations Committee) non encore en vigueur au 31 décembre 2019 qui seraient applicables à la Société.

NOTE 1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Vente d'hydrocarbures

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur du contrôle des biens et que le montant peut être raisonnablement estimé. Ainsi, les ventes de pétrole brut et de gaz naturel sont enregistrées lors du transfert de propriété selon les termes du contrat.

Le produit de la vente de la production des champs dans lesquels la Société détient une participation avec d'autres producteurs est comptabilisé en chiffre d'affaires sur la base des volumes réels vendus dans la période. Toute différence entre les volumes vendus et les volumes correspondants aux droits de la Société est comptabilisée dans les rubriques « Autres créances » ou « Autres créditeurs et dettes diverses » au bilan et dans la rubrique « Achats, nets de variation de stocks » au compte de résultat.

Vente de prestations de services

Le revenu lié aux prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus.

Le produit des ventes lié aux activités de transport, stockage, traitement et chargement au Terminal du Cap Lopez est ainsi reconnu lors de la réalisation du service sur la base des quantités mesurées en application des clauses de chaque contrat.

		2019		2018		2017
Exercice (en k\$)	Volumes	Valeur	Volumes	Valeur	Volumes	Valeur
Ventes de brut (Mb) (1)	11,9	772 595	12,1	868 214	17,3	858 980
Ventes de gaz (Mm³)	37,2	5 094	7,1	7 427	24,5	2 219
Travaux, services vendus		30 104		29 233		52 942
CHIFFRE D'AFFAIRES		807 793		904 874		914 141

⁽¹⁾ Chiffres comprenant les barils de fiscalité revenant à l'État dans le cadre des contrats de partage de production.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Europe	724 049	747 139	724 683
Afrique	83 744	157 735	189 458
TOTAL	807 793	904 874	914 141

NOTE 2. CHARGES D'EXPLOITATION ET AMORTISSEMENTS

Charges d'exploitation

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Achats, nets de variation de stocks (1) (2)	(208 780)	(148 508)	(201 661)
Autres charges d'exploitation (3)	(177 388)	(227 933)	(269 441)
dont (dotations) reprises de provisions	(817)	5 835	(3 047)
Charges d'exploration	(1 510)	(2 760)	(3 809)
CHARGES D'EXPLOITATION	(387 678)	(379 201)	(474 911)

(1) Inclut les redevances (taxes à la production). (2) La Société valorise les sous et sur enlèvements à la valeur de marché. (3) Constituées principalement des frais de production et de fonctionnement.

Charges d'exploration

La Société applique la norme IFRS 6 « Prospection et évaluation de ressources minérales » : la comptabilisation des droits et actifs de production d'hydrocarbures est réalisée conformément à la méthode des successful efforts, décrite en note 6 de ce document :

- les dépenses de géologie et géophysique, incluant les campagnes sismigues d'exploration, sont comptabilisées directement en charges d'exploration de la période ;
- le coût des forages secs et des forages qui n'ont pas permis de découvrir des réserves prouvées est passé en charges d'exploration.

Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers

Les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers se ventilent comme suit :

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Dotations nettes d'amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(261 922)	(271 594)	(313 427)
Dotations nettes d'amortissements et dépréciations des droits miniers	(1 143)	(1 206)	(1 941)
TOTAL	(263 065)	(272 800)	(315 368)

NOTE 3. AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Plus-values sur cessions d'actifs	882	76 531	31 924
AUTRES PRODUITS	882	76 531	31 924
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (hors droits miniers)	-	-	-
Autres	(12 629)	(4 146)	(12 059)
AUTRES CHARGES	(12 629)	(4 146)	(12 059)

La rubrique « Autres charges » est constituée principalement de charges de développement durable (Provisions pour Investissements Diversifiés (PID) et Provisions pour Investissements dans les Hydrocarbures (PIH)) encourues par la Société au titre de ses obligations contractuelles.

NOTE 4. COÛT DE L'ENDETTEMENT, AUTRES PRODUITS FINANCIERS ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Coût financier IFRS16	(3 151)	-	-
Autre coût de l'endettement financier	4 139	(2 438)	(11 264)
TOTAL COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	988	(2 438)	(11 264)

Le coût de l'endettement financier est principalement composé du coût (Libor plus une marge fixe) de la ligne de financement à long terme (voir la note 9).

Autres produits financiers et autres charges financières

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
(Perte)/Profit de change	1 104	3 009	(618)
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 104	3 009	(618)
Effet de l'actualisation des provisions pour restitution des sites	(26 655)	(34 590)	(29 714)
AUTRES CHARGES FINANCIÈRES	(26 655)	(34 590)	(29 714)

Les pertes et profits de change proviennent principalement des flux en euros et francs CFA comptabilisés par la Société. Le mécanisme de l'actualisation des provisions pour restitution des sites est détaillé en note 12.

NOTE 5. IMPÔTS

La charge ou le produit d'impôt présenté au compte de résultat comprend la charge d'impôt courant, et la charge ou le produit d'impôt différé.

La charge d'impôt courant est le montant estimé de l'impôt dû au titre du résultat imposable de la période. Elle se décompose comme suit:

- la charge d'impôt relatif aux champs opérés sous le régime de la convention d'établissement. Le taux d'imposition appliqué au résultat généré par ces activités est de 76,5 %;
- la charge d'impôt relatif aux champs opérés en partage de production (tax oil). La tax oil correspond à la part de la production revenant à l'État, prélevée sur le profit oil (production disponible nette de l'intégralité des coûts récupérables). Le taux déterminant la part du profit oil revenant à l'État est fixé contractuellement par chaque contrat d'exploitation en

- partage de production et varie en fonction des quantités produites;
- la charge de dotation aux Provisions pour Investissements Diversifiés (PID) et aux Provisions pour Investissements dans les Hydrocarbures (PIH).

Les impôts différés sont valorisés et comptabilisés conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». Ils sont fondés sur les différences temporelles existantes entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon la méthode du report variable, en fonction des taux d'imposition définis contractuellement dans les différents contrats pétroliers de la Société.

La charge ou le produit d'impôt sur les résultats s'analyse de la manière suivante :

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Impôts courants	(56 742)	(92 339)	(111 385)
Impôts différés	(13 620)	59 296	117 285
PRODUIT/(CHARGE) D'IMPÔT	(70 362)	(33 043)	5 900

L'analyse du passif net d'impôt différé par source s'établit comme suit :

Au 31 décembre (en k\$)	2019	2018	2017
Pensions, retraites et obligations similaires	8 159	8 086	6 027
Autres provisions non déductibles temporairement	49 596	44 370	55 401
Différentiels d'amortissement	(1 238 632)	(1 209 629)	(1 276 241)
Autres déductions fiscales temporaires	(69 156)	(79 564)	(81 655)
PASSIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ	(1 250 033)	(1 236 737)	(1 296 468)

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et le résultat avant impôt

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Résultat net	50 378	258 196	108 031
Impôts sur les sociétés	(70 362)	(33 043)	5 900
Résultat avant impôt	120 740	291 239	102 131
Taux d'imposition théorique	76,5%	76,5%	76,5%
Charge d'impôt théorique	(92 366)	(222 798)	(78 130)
Effet fiscal du résultat imposé à un taux différent	(6 488)	162 882	51 590
Différences permanentes	28 492	26 873	32 440
PRODUIT/(CHARGE) D'IMPÔT DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT	(70 362)	(33 043)	5 900

Les différences permanentes sont principalement dues à l'impact des modalités de fiscalisation propres aux contrats pétroliers de la Société.

NOTE 6. ACTIFS NON COURANTS

6.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Droits miniers

Les droits miniers non prouvés font l'objet de tests de dépréciation en fonction des résultats de l'exploration ou dans le cadre des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie auxquels ils appartiennent.

Les droits miniers non prouvés sont transférés en droits miniers prouvés, à la valeur nette comptable, dès la reconnaissance des réserves prouvées.

Les droits miniers prouvés sont amortis selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées. La charge d'amortissement correspondante est enregistrée en dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les brevets, marques, et droits au bail.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatés.

Les immobilisations incorporelles (hors droits miniers) à durée de vie définie sont amorties linéairement sur des durées comprises entre trois et vingt ans en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés. La charge d'amortissement correspondante est enregistrée en autres charges.

Au 31 décembre 2019 (en k\$)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Droits miniers sur permis prouvés	83 576	(72 325)	11 251
Droits miniers sur permis non prouvés	10 091	(9 471)	620
Autres immobilisations incorporelles	17 063	(16 928)	135
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	110 730	(98 724)	12 006

Au 31 décembre 2018 (en k\$)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Droits miniers sur permis prouvés	83 576	(71 182)	12 394
Droits miniers sur permis non prouvés	10 091	(9 471)	620
Autres immobilisations incorporelles	17 063	(16 859)	204
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	110 730	(97 512)	13 218

Au 31 décembre 2017 (en k\$)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Droits miniers sur permis prouvés	207 289	(193 576)	13 713
Droits miniers sur permis non prouvés	9 591	(9 471)	120
Autres immobilisations incorporelles	17 050	(16 790)	260
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	233 930	(219 837)	14 093

Les variations des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

Exercice (en k\$)	Immobilisations incorporelles nettes au 1er janvier	Augmentations	Cessions	Dotations nettes d'amortissements et dépréciations	Autres	Immobilisations incorporelles nettes au 31 décembre
2019	13 218	-	-	(1 143)	(69)	12 006
2018	14 093	511	(112)	(1 206)	(68)	13 218
2017	19 543	380	(3 889)	(1 941)	-	14 093

En 2018, la colonne « Cessions » comprenait l'impact de la cession de la participation résiduelle de Total Gabon dans le champ de Rabi-Kounga.

En 2017, la colonne « Cessions » comprenait les impacts de la cession de la participation de Total Gabon dans cinq champs matures et dans le réseau de pipelines Rabi-Coucal-Cap Lopez.

6.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Dépenses d'exploration

La Société applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production d'hydrocarbures est réalisée conformément à la méthode des successful efforts.

Les forages d'exploration sont comptabilisés et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle comme suit:

- le coût des forages d'exploration ayant permis de découvrir des réserves prouvées est immobilisé et amorti par la suite selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées développées;
- dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, le coût des forages d'exploration est temporairement immobilisé quand les deux conditions suivantes sont réunies :
 - le puits a mis en évidence un volume suffisant d'hydrocarbures pour justifier, le cas échéant, sa complétion en tant que puits producteur en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués ;
 - la Société enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet. Ces progrès sont évalués sur la base de critères tels que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme ainsi que la réalisation d'études de développement.

Le coût des puits d'exploration qui ne remplissent pas ces conditions est comptabilisé en charges d'exploration.

Actifs de production d'hydrocarbures

Les coûts de développement des actifs de production d'hydrocarbures sont immobilisés en incluant les coûts d'emprunt pendant la période de construction, ainsi que les coûts estimés et actualisés des travaux futurs de restitution des sites.

Le taux d'amortissement des puits de développement et des capacités de production commercialisable est égal au rapport de la production d'hydrocarbures de la période sur les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (méthode de l'unité de production).

Dans le cadre de projets de développement phasés ou faisant l'objet d'une mise en production progressive des puits, la base amortissable des immobilisations, à l'exclusion des puits de production ou de service, est ajustée pour exclure la partie des coûts de développement attribuables aux réserves non encore développées de ces projets.

Dans le cas de contrats de partage de production, la méthode de l'unité de production s'applique à la quote-part de production et de réserves revenant au à la Société telles qu'elles peuvent être estimées en fonction des clauses contractuelles de remboursement des dépenses d'exploration, de développement et de production (cost oil) ainsi que de partage des droits à hydrocarbures après déduction du cost oil (profit oil).

Les systèmes de transport et de transformation des hydrocarbures sont amortis sur la base des réserves devant transiter par ces installations (méthode de l'unité de transport ou de traitement) ou de façon linéaire, selon la méthode qui reflète au mieux la durée d'utilisation économique de l'actif.

Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatés. Ce coût inclut les frais financiers supportés, lorsqu'ils sont directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'un actif qualifié, jusqu'à leur mise en service.

Les coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement selon leur durée d'utilité:

Principales durées d'amortissement	
Mobiliers, matériels de bureau, machines et outillages	3-10 ans
Matériels de transport	3-7 ans
Dépôts et équipements associés	3-10 ans
Installations complexes spécialisées et pipelines	3-10 ans
Constructions	5-12,5 ans

Au 31 décembre 2019 (en k\$)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Terrains	24 003	(21 992)	2 011
Installations techniques (y compris transport)	7 120 669	(4 352 652)	2 768 017
Autres immobilisations	125 261	(104 032)	21 229
Immobilisations en cours	160 917	-	160 917
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 430 850	(4 478 676)	2 952 174

Au 31 décembre 2018 (en k\$)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Terrains	24 003	(21 991)	2 012
Installations techniques (y compris transport)	6 861 335	(4 088 661)	2 772 774
Autres immobilisations	116 137	(96 103)	20 034
Immobilisations en cours	219 930	-	219 930
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 221 405	(4 206 756)	3 014 750

Au 31 décembre 2017 (en k\$)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Terrains	24 003	(21 927)	2 076
Installations techniques (y compris transport)	7 598 339	(4 581 747)	3 016 592
Autres immobilisations	110 844	(85 365)	25 479
Immobilisations en cours	189 287	-	189 287
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 922 473	(4 689 039)	3 233 434

Les variations des immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

Exercice (en k\$)	Immobilisations corporelles nettes au 1 ^{er} janvier	Augmentations	Cessions	Dotations nettes d'amortissements et dépréciations	Autres	Immobilisations corporelles nettes au 31 décembre
2019	3 014 750	127 640	-	(261 922)	71 706	2 952 174
2018	3 233 434	158 025	(22 486)	(271 594)	(82 629)	3 014 750
2017	3 499 103	151 944	(141 833)	(313 427)	37 646	3 233 434

En 2019, la colonne « Autres » comprend l'impact de la première application de la norme IFRS 16 pour un montant de 34 714 k\$.

En 2018, la colonne « Cessions » comprenait l'impact de la cession de la participation résiduelle de Total Gabon dans le champ de Rabi-Kounga.

En 2017, la colonne « Cessions » comprenait les impacts de la cession de la participation de Total Gabon dans cinq champs matures et dans le réseau de pipelines Rabi-Coucal-Cap Lopez.

En 2019, 2018 et 2017, la colonne « Autres » comprend principalement les variations de l'actif de restitution des sites.

En application de la norme IFRS 16, les immobilisations corporelles au 31 décembre 2019 ci-dessous incluent les droits d'usage pour les montants suivants :

Au 31 décembre 2019 (en k\$)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Droits d'usage sur terrains	-	-	-
Droits d'usage sur installations techniques (y compris transport)	56 995	(27 750)	29 245
Droits d'usage sur autres immobilisations	-	-	-
TOTAL DROITS D'USAGE SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	56 995	(27 750)	29 245

6.3 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants regroupent principalement les sommes placées sur les comptes dédiés en prévision des travaux futurs de restitution des sites. Dans le tableau de flux de trésorerie, les versements sont sur la ligne « Augmentation des prêts non courants ». Les tirages figurent sur la ligne « Remboursement des prêts non courants ».

NOTE 7. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du Prix Moyen Pondéré (PMP). La valeur brute des marchandises et autres approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires majorés des frais de douane et de transit.

Une provision pour dépréciation des stocks de matériels consommables est constatée lorsque la valeur de réalisation est inférieure au PMP.

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Stocks de matériels consommables	117 754	136 674	155 251
Dépréciation des stocks de matériels	(61 285)	(54 513)	(51 760)
MONTANT NET	56 469	82 161	103 491

NOTE 8. CRÉANCES ET DETTES

Clients et fournisseurs

Les risques nés de la signature d'accords pétroliers avec les autorités étatiques et les partenaires pétroliers, ou de l'attribution de contrats de fourniture à long terme qui sont indispensables pour entreprendre des projets, sont évalués par le processus d'approbation des opérations pétrolières. Le caractère long terme des contrats et l'existence de clients de premier rang impliquent un risque de crédit faible.

Les risques liés à des opérations commerciales, autres que celles décrites ci-dessus et dans la pratique placées directement sous le contrôle de la Société, font l'objet de procédures de fixation d'encours de crédit et de revue des encours. Aucune provision significative n'a été comptabilisée durant les exercices 2019, 2018 et 2017.

L'état des créances et des dettes au 31 décembre 2019 est présenté ci-dessous :

	Analyse par échéance					
CRÉANCES	Montants bruts —	À 1 an au plus		À plus d'1an et à moins	À plus de 2 ans	
Au 31 décembre 2019 (en k\$)	bluts —		Dont échues	de 2 ans	2 0115	
Autres actifs non courants	342 135	1 851	-	1 851	338 433	
Prêts et créances - non courants (1)	325 373	-	-	-	325 373	
Prêts accordés aux salariés - non courants	16 734	1 851	-	1 851	13 032	
Dépôts et cautionnements versés	28	-	-	-	28	
Clients et comptes rattachés	190 451	174 969			15 482	
Clients	190 451	174 969	-	-	15 482	
Autres créances	119 805	119 805				
Fournisseurs débiteurs	8 770	8 770	-	-	-	
Personnel et organismes sociaux	3 950	3 950	-	-	-	
Impôts sur les sociétés - créances	42 617	42 617	-	-	-	
Créances sur États (taxes diverses)	24 199	24 199	-	-	-	
Associés et partenaires	194	194	-	-	-	
Sous-enlèvements	30 407	30 407	-	-	-	
Autres débiteurs	9 668	9 668	-	-	-	
TOTAL	652 391	296 625	-	1 851	353 915	
(d) Fdd						

(1) Fonds	de restitution	des sites.
-----------	----------------	------------

	Analyse par échéance						
DETTES	Montants À 1 an au plus bruts		ıu plus	À plus d'1an et à moins	À plus de 2 ans		
Au 31 décembre 2019 (en k\$)	biuts —	Dont échues					
Fournisseurs et comptes rattachés	96 329	96 329					
Fournisseurs et comptes rattachés	96 329	96 329	-	-	-		
Autres créditeurs et dettes diverses	116 202	116 202					
Dettes sociales	11 687	11 687	-	-	-		
Dettes sur États (taxes diverses)	54 011	54 011	-	-	-		
Associés et partenaires	19 599	19 599	-	-	-		
Sur-enlèvements	21 564	21 564	-	-	-		
Autres créditeurs	9 341	9 341	-	-	-		
TOTAL	212 531	212 531					

L'état des créances et des dettes au 31 décembre 2018 est présenté ci-dessous :

	Analyse par échéance					
CRÉANCES	Montants	À 1 an au	plus	À plus d'1an et à moins	À plus de 2 ans	
Au 31 décembre 2018 (en k\$)	bruts —		Dont échues	de 2 ans	2 8118	
Autres actifs non courants	334 929	2 254	-	4 460	328 215	
Prêts et créances - non courants (1)	317 401	-	-	-	317 401	
Prêts accordés aux salariés - non courants	17 500	2 254	-	4 460	10 785	
Dépôts et cautionnements versés	28	-	-	-	28	
Clients et comptes rattachés	265 775	265 775	67 753			
Clients	265 775	265 775	67 753	-	-	
Autres créances	131 236	131 236			-	
Fournisseurs débiteurs	8 760	8 760	-	-	-	
Personnel et organismes sociaux	4 853	4 853	-	-	-	
Impôts sur les sociétés - créances	42 617	42 617	-	-	-	
Créances sur États (taxes diverses)	18 273	18 273	-	-	-	
Associés et partenaires	3 751	3 751	-	-	-	
Sous-enlèvements	43 665	43 665	-	-	-	
Autres débiteurs	9 317	9 317	-	-	-	
TOTAL	731 940	399 265	67 753	4 460	328 215	
(1) Fonds de restitution des sites.						
		Analy	se par échéan	ce		
DETTES	Montants bruts —	À 1 an au	plus	À plus d'1an et à moins	À plus de 2 ans	
Au 31 décembre 2018 (en k\$)	bruts —		Dont échues	de 2 ans	2 8118	
Fournisseurs et comptes rattachés	113 767	113 767	-	-	-	
Fournisseurs et comptes rattachés	113 767	113 767	-	-	-	
Autres créditeurs et dettes diverses	85 991	85 991	-	-	-	
Dettes sociales	14 187	14 187	-	-	-	
Dettes sur États (taxes diverses)	25 918	25 918	-	-	-	
Associés et partenaires	24 177	24 177	-	-	-	
Sur-enlèvements	12 676	12 676	-	-	-	
Autres créditeurs	9 033	9 033	-	-	-	
TOTAL	199 758	199 758	-	-	-	

L'état des créances et dettes au 31 décembre 2017 est présenté ci-dessous :

	Analyse par échéance						
CRÉANCES	Montants bruts —	À 1 an au plus		À plus d'1an et à moins	À plus de 2 ans		
Au 31 décembre 2017 (en k\$)	biuts —		Dont échues	de 2 ans	2 0113		
Autres actifs non courants	375 269			6 456	368 813		
Prêts et créances - non courants (1)	358 890	-	-	-	358 890		
Prêts accordés aux salariés - non courants	16 349	-	-	6 456	9 893		
Dépôts et cautionnements versés	30	-	-	-	30		
Clients et comptes rattachés	202 571	202 571	28 060		-		
Clients	202 571	202 571	28 060	-	-		
Autres créances	179 541	179 541			-		
Fournisseurs débiteurs	10 487	10 487	-	-	-		
Personnel et organismes sociaux	4 699	4 699	-	-	-		
Impôts sur les sociétés - créances	42 617	42 617	-	-	-		
Créances sur États (taxes diverses)	56 058	56 058	-	-	-		
Associés et partenaires	21 667	21 667	-	-	-		
Sous-enlèvements	33 888	33 888	-	-	-		
Autres débiteurs	10 125	10 125	-	-	-		
TOTAL	757 381	382 112	28 060	6 456	368 813		

⁽¹⁾ Fonds de restitution des sites.

	Analyse par échéance						
DETTES	Montants	À1ana	au plus	À plus d'1an	À plus de		
Au 31 décembre 2017 (en k\$)	bruts ————		Dont échues	et à moins de 2 ans	2 ans		
Fournisseurs et comptes rattachés	148 282	148 282					
Fournisseurs et comptes rattachés	148 282	148 282	-	-	-		
Autres créditeurs et dettes diverses	81 206	81 206					
Dettes sociales	14 214	14 214	-	-	-		
Dettes sur États (taxes diverses)	32 850	32 850	-	-	-		
Associés et partenaires	18 818	18 818	-	-	-		
Sur-enlèvements	14 717	14 717	-	-	-		
Autres créditeurs	607	607	-	-	-		
TOTAL	229 488	229 488			-		

NOTE 9. DISPONIBILITÉS ET ENDETTEMENT

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les disponibilités en devises sont converties sur la base des cours de change à la clôture de l'exercice. Le gain ou la perte de change est inscrit dans les charges et produits financiers de l'exercice clos.

La Société dispose d'une ligne de financement à long terme avec un syndicat de six banques internationales mise en place en mai 2016 pour une durée de six ans.

Au 31 décembre 2019 cette ligne s'élève à 255 M\$ contre 360 M\$ au 31/12/2018 et continuera à s'amortir jusqu'à son terme en mai 2022. La ligne a été remboursée intégralement le 30 novembre 2017. Il n'y avait donc aucun tirage au 31 décembre 2019, au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

La Société dispose également de lignes de découvert non confirmées en francs CFA avec des banques locales.

Les actifs et passifs financiers de la Société sont valorisés au coût amorti.

Le détail de la dette financière courante et non courante est présenté ci-dessous :

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Emprunts financiers non courants	-	-	-
Autre dette financière non courante IFRS 16	(9 749)	-	-
MONTANT NET DETTE FINANCIÈRE NON COURANTE	(9 749)	-	-
Autre dette financière courante IFRS 16	(20 994)	-	
Banques et organismes financiers créditeurs	(36 445)	(14 419)	(9 327)
Banques et caisses	699 650	408 114	137 150
MONTANT NET DETTE FINANCIÈRE COURANTE	642 211	393 695	127 823

Par ailleurs, Total Gabon n'a pas recours à des instruments financiers.

NOTE 10. CAPITAUX PROPRES

Le capital social de Total Gabon s'élève à 76 500 000 dollars. Il est composé de 4 500 000 actions de 17 dollars chacune. Il est détenu à hauteur de 58,28 % par le groupe Total, de 25 % par la République gabonaise et de 16,72 % par les autres actionnaires.

Le nombre d'action et la structure de l'actionnariat était identique au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

La Société est incluse dans le périmètre de consolidation comptable de la société française Total S.A., société mère du groupe Total selon la méthode d'intégration globale.

NOTE 11. CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

Engagements envers le personnel

Selon la législation en vigueur et les dispositions des accords collectifs d'entreprise du 21 octobre 1994, la Société verse à ses salariés en cas de départ une indemnité de services rendus assimilable à un régime à prestations définies qui fait l'objet d'une provision. Cette indemnité est versée en un seul versement.

La variation de la valeur actuarielle des droits accumulés s'analyse comme suit :

Au 31 décembre (en k\$)	2019	2018	2017
Valeur actuarielle des droits accumulés au début de la période	9 665	7 878	11 772
Coût des services rendus de la période	1 230	1 225	1 155
Coût financier	240	211	278
Prestations payées	-	-	(4 894)
(Gains)/Pertes actuariels	424	570	(819)
Écarts de conversion et autres	(936)	(219)	386
VALEUR ACTUARIELLE DES DROITS ACCUMULÉS À LA FIN DE LA PÉRIODE	10 623	9 665	7 878

Les montants inscrits au compte de résultat sont présentés ci-dessous :

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Coût des services rendus de la période	1 230	1 225	1 155
Liquidations	-	-	(4 894)
Charge d'intérêt nette	240	211	278
COMPOSANTES DU COÛT DES PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉES EN RÉSULTAT	1 470	1 436	(3 461)

Flux de trésorerie prévisionnels

La duration moyenne des droits accumulés est de l'ordre de 10 ans.

Les prestations futures estimées se décomposent comme suit :

Estimation des paiements futurs (en k\$)

2020	1 872
2021	2 586
2022	1 008
2023	2 034
2024	2 034
> 2024	1 768

Principales hypothèses actuarielles et analyses de sensibilité

Hypothèses utilisées pour déterminer les engagements (au 31 décembre)		2018	2017
Taux d'actualisation	2,50 %	2,75 %	3,00 %
Taux d'inflation	2,50 %	2,50 %	2,75 %

La sensibilité de l'engagement à l'inflation et au taux d'actualisation est non significative.

Paiements en actions

Total Gabon bénéficie du plan d'attribution d'actions de performance du groupe Total. A ce titre, certains salariés de la Société se voient attribuer des actions gratuites de Total S.A. En application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », ces avantages sont comptabilisés en charges au compte de résultat de la Société en contrepartie des capitaux propres.

Les actions de Total SA sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans à partir des plans 2013 et de deux ans pour les plans antérieurs, à compter de la date d'attribution. Cette attribution définitive est assortie d'une condition de présence et d'une condition de performance pour les plans 2013 et 2014, de deux conditions de performance pour les plans 2015, 2016, 2017 et 2018, et de trois conditions de performance pour le plan 2019. Par ailleurs, la cession des actions attribuées gratuitement et définitivement ne peut intervenir qu'au terme d'une période de conservation de deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

Au titre de l'exercice 2019, le montant comptabilisé par Total Gabon était de 612 k\$ (contre 669 k\$ en 2018 et 675 k\$ en 2017).

Plan 2019

Le Conseil d'administration de Total S.A. a décidé en date du 13 mars 2019 d'attribuer des actions de performance à certains salariés et mandataires sociaux de Total S.A. ou des sociétés du groupe Total, sous réserve que la condition de présence et les trois conditions de performance applicables soient satisfaites.

Toutes les actions attribuées sont soumises à la condition de présence.

Les conditions de performance s'appliquent dès la première action pour les bénéficiaires dirigeants. Pour les bénéficiaires non-dirigeants, l'attribution des 150 premières actions n'est pas soumise aux conditions de performance précitées, qui s'appliquent cependant sur les actions au-delà de ce seuil.

Le nombre définitif d'actions attribuées sera fonction du taux de rendement pour l'actionnaire (Total Shareholder Return ou TSR), de la variation annuelle du cash-flow net par action exprimé en dollar, ainsi que du point mort cash organique avant dividende, relatifs aux exercices 2019, 2020 et 2021 et appliqués de la manière suivante :

- pour un tiers des actions, le classement de Total S.A. par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2019, 2020 et 2021) selon le critère du TSR du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes :
- pour un tiers des actions, le classement de Total S.A. par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2019, 2020 et 2021) en utilisant le critère de la variation annuelle du cash-flow net par action exprimé en dollar.

En fonction de la place de Total S.A. dans le classement, un taux d'attribution est déterminé pour chaque année, et pour chacun de ces deux critères:

- 1^{re} place: 180 % de l'attribution;
- 2º place: 130 % de l'attribution;
- 3° place: 80 % de l'attribution;
- 4° et 5° place : 0 % de l'attribution.
- pour un tiers des actions, le critère du point mort cash organique avant dividende sera apprécié pendant les trois années d'acquisition (2019, 2020 et 2021) comme suit. Le point mort cash organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement (MBA) couvre les investissements organiques.
 - le taux maximum d'attribution sera atteint, si le point mort est inférieur ou égal à 30 \$/b,
 - le taux d'attribution sera nul si le point mort est supérieur ou égal à 40\$/b,
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Un taux d'attribution sera déterminé pour chaque année.

Pour chacun de ces trois critères, la moyenne des trois taux d'attribution obtenue (sur chacun des trois exercices sociaux sur lesquels sont appréciées les conditions de performance) sera arrondie au 0,1 pour-cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%) et plafonnée à 100%.

Chaque critère pèsera pour un tiers dans le taux d'attribution définitif. Le taux d'attribution définitif sera arrondi au 0,1 pourcent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%). Le nombre d'actions attribuées définitivement, après constatation des conditions de performance, sera arrondi au nombre entier supérieur d'actions en cas de rompu.

Effectifs et charges de personnel

Exercice	2019	2018	2017
Salaires et traitements, y compris charges sociales (en k\$)	47 078	48 321	83 200
Effectifs au 31 décembre	275	304	300

NOTE 12. PASSIFS NON COURANTS

Au 31 décembre (en k\$)	2019	2018	2017
Provisions pour restitution des sites	693 667	654 716	804 531
Provisions pour risques et charges (exploitation)	23 379	22 178	16 696
TOTAL	717 046	676 895	821 227

Provisions pour restitution des sites

Les dépenses futures de restitution des sites sont provisionnées sur la base d'une estimation raisonnable, au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation.

En contrepartie de cette provision, les coûts de restitution des sites sont capitalisés et intégrés à la valeur de l'actif sous-jacent et amortis sur la durée d'utilité de cet actif.

L'impact du passage du temps sur la provision pour restitution des sites est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d'intérêt sans risque. L'effet de l'actualisation de ces provisions est comptabilisé dans la rubrique « Autres charges financières ». Le taux d'actualisation retenu en 2019 dans le cadre de l'évaluation des provisions pour restitution des sites est de 4,5 % comme en 2018 et 2017 (les dépenses étant estimées en monnaie courante avec un taux d'inflation de 2 %).

Une diminution de 0,5 % de ce taux conduirait à une augmentation des provisions pour restitution des sites de 80,4 M\$, avec une contrepartie en immobilisations corporelles ainsi qu'un impact négatif de 2,1 M\$ sur le résultat net. A l'inverse, une augmentation de 0,5 % aurait un impact quasi-symétrique à l'effet de la diminution de 0,5 %.

Les variations des provisions pour restitution des sites s'analysent comme suit :

Exercice (en k\$)	au 1 ^{er} janvier	Effet de l'actualisation	Révisions des estimations	Reprise de provision	Autre	au 31 décembre
2019	654 716	26 655	16 219	(623)	(3 300)	693 667
2018	804 531	34 590	(73 559)	(103 214)	(7 632)	654 716
2017	754 627	29 714	43 332	(31 794)	8 652	804 531

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour la Société, une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation.

Les provisions pour risques et charges comprennent les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de risques réglementaires et de litiges.

NOTE 13. ÉLÉMENTS RELATIFS AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Détail de la variation du besoin en fonds de roulement

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Stocks	(25 692)	(21 330)	(35 186)
Créances clients et comptes rattachés	(75 325)	63 204	(3 579)
Autres créances	(13 043)	(36 748)	(30 270)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 438	34 515	14 556
Autres créditeurs et dettes diverses	(30 211)	(4 785)	(17 215)
MONTANT NET	(126 833)	34 856	(71 694)

Détail des intérêts, impôts et dividendes

Le tableau suivant donne des informations complémentaires sur des montants encaissés et décaissés du flux de trésorerie d'exploitation:

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Intérêts payés	(5 721)	(6 332)	(12 035)
Intérêts perçus	18 512	3 894	770
Impôts sur les bénéfices décaissés	-	-	(27 660)
Dividendes payés	(49 500)	(24 750)	(20 250)

Flux de trésorerie de financement

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Remboursement de l'endettement non courant	-	-	(260 000)
MONTANT NET			(260 000)

NOTE 14. PARTIES LIÉES

Les principales transactions réalisées avec les parties liées (principalement Total Oil Trading S.A.) ainsi que les créances et les dettes vis-à-vis de ces dernières sont les suivantes :

Au 31 décembre (en k\$)	2019	2018	2017
Bilan			
Créances			
Clients et comptes rattachés	121 278	174 284	155 471
Dettes			
Fournisseurs et dettes diverses	4 214	4 978	806
Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Compte de résultat			
Ventes	724 049	747 139	724 683
Autres produits	275	-	32 273
Autres charges	(52 715)	(51 113)	(69 480)

NOTE 15. RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature, pour l'ensemble des principaux dirigeants de la Société présents au 31 décembre et pour les membres salariés du Conseil d'administration est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Les principaux dirigeants de la Société incluent les membres du Comité directeur.

Exercice	2019	2018	2017
Nombre de personnes	8	8	9
Rémunérations directes et indirectes (en k\$)	2 103	2 139	2 268
Charges de retraite (en k\$)	84	68	88

Le montant global des indemnités de fonction allouées à l'ensemble des membres du Conseil d'administration de la Société s'est élevé, en 2019, à un total de 180 millions de francs CFA.

NOTE 16. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS

Échéances (et périodes	des paiements
-------------	-------------	---------------

Au 31 décembre 2019 (en k\$)	Total	À moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes	-	-	-	-
Part à moins d'un an des dettes non courantes	-	-	-	-
Obligations de restitution des sites	693 667	-	-	693 667
Contrats de location simple	30 867	-	30 474	393
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES AU BILAN	724 534		30 474	694 060
Engagements d'achats et obligations d'investissements	291 761	218 559	73 202	-
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES HORS BILAN	322 628	218 559	103 676	393
TOTAL DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	1 016 295	218 559	103 676	694 060
Cautions vis-à-vis du personnel	-	-	-	-
Cautions en douane données	10 855	10 855	-	-
TOTAL DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	10 855	10 855	-	-
Autres engagements reçus	1 681	1 681	-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	1 681	1 681	-	-

Échéances et périodes des paiements

	·			
Au 31 décembre 2018 (en k\$)	Total	À moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes	-	-	-	-
Part à moins d'un an des dettes non courantes	-	-	-	-
Obligations de restitution des sites	654 716	-	-	654 716
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES AU BILAN	654 716	-	-	654 716
Contrats de location simple	44 500	19 316	25 184	-
Engagements d'achats et obligations d'investissements	396 635	296 572	100 063	-
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES HORS BILAN	441 135	315 888	125 248	
TOTAL DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	1 095 851	315 888	125 248	654 716
Cautions vis-à-vis du personnel	233	233	-	-
Cautions en douane données	14 242	14 242	-	-
TOTAL DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	14 475	14 475	-	-
Autres engagements reçus	460	460	-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	460	460	-	-
	Éche	éances et périodes	des paiements	
Au 31 décembre 2017 (en k\$)	Total	À moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes	-	-	-	-
Part à moins d'un an des dettes non courantes	-	-	-	-
Obligations de restitution des sites	804 531	-	-	804 531
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES AU BILAN	804 531	-	-	804 531
Contrats de location simple	17 672	11 491	6 181	-
Engagements d'achats et obligations d'investissements	719 727	391 331	328 396	-
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES HORS BILAN	737 399	402 822	334 577	-
TOTAL DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	1 541 930	402 822	334 577	804 531
Cautions vis-à-vis du personnel	311	311	-	-
Cautions en douane données	14 704	14 704	-	-
TOTAL DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	15 015	15 015	-	-
Autres engagements reçus	1 452	1 452	-	_

1 452

1 452

TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS

A. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dettes

Les dettes non courantes sont incluses dans la rubrique « Dettes financières non courantes » du bilan. Les caractéristiques des dettes financières non courantes sont présentées en note 9.

Obligations de restitution des sites

Ces montants représentent la valeur actualisée des obligations de restitution des sites. Les informations relatives aux obligations de restitution des sites figurent en note 12.

Engagements d'achats et obligations d'investissement

Les obligations d'achats sont des obligations d'acheter des biens ou des services, y compris des achats d'immobilisations, régies contractuellement. Ces obligations sont de nature exécutoire et juridique pour la Société. Toutes les composantes importantes, notamment le montant et l'échéancier des paiements, sont spécifiées par contrat.

Contrats de location

Un contrat de location est un contrat qui confère le droit d'utiliser un actif identifié pour une période donnée moyennant le paiement d'une contrepartie.

À la date d'effet, le preneur doit comptabiliser à l'actif un droit d'utilisation, et au passif une dette. Le coût de l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation comprend la valeur actualisée du montant des loyers non encore versés à laquelle s'ajoute le cas échéant les coûts directs encourus pour la conclusion du contrat. La dette correspondante est comptabilisée au passif du bilan dans les dettes financières. Les droits d'usage sont amortis selon les durées d'utilité appliquées par la Société.

Les contrats de location qui sont de courte durée ou qui portent sur des actifs de faible valeur ne sont comptabilisés ni dans les droits d'usage ni dans la dette, conformément aux exemptions de la norme IFRS 16. Ils sont présentés en engagements hors bilan.

La note 1 explique les impacts de la première application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019.

La réconciliation entre les engagements hors bilan de location simple présenté en application de la norme IAS17 au 31 décembre 2018 et les dettes locatives comptabilisées en application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 est présentée dans le tableau suivant :

(en k\$)	au 1er janvier 2019
Engagement hors bilan au titre des contrats de location simple	44 501
Engagements relatifs aux exemptions d'IFRS 16 :	-
- actifs de faible valeur	-
- contrat de moins de douze mois	-
Engagements relatifs aux contrats non commencés en 2019	-
Engagements relatifs à la part service des contrats de location	-
Engagements relatifs à des locations d'actifs non identifiés ou substituables	5 596
Autres effets	25
Effet d'actualisation	15 188
DETTE LOCATIVE AU TITRE DES CONTRATS PRÉCÉDEMMENT COMPTABILSÉS EN TANT QUE LOCATIONS SIMPLES	34 714
DETTE LOCATIVE AU 1 ^{ER} JANVIER 2019	34 714

B. AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

Cautions en douane données

Elles représentent les garanties émises par la Société au profit des administrations douanières pour garantir le paiement des taxes et accises liées aux importations de matériels.

C. ENGAGEMENTS REÇUS

Autres engagements reçus

Ces montants représentent les garanties bancaires reçues des fournisseurs en lien avec la réalisation de leur contrat.

D. PASSIFS ÉVENTUELS

Le 27 décembre 2019 Total Gabon a reçu une notification de redressement du ministère de l'Économie et de Finances à la suite du contrôle fiscal dont la Société a fait l'objet en 2019 et qui couvre les exercices 2014 à 2017. Des discussions sont en cours avec l'administration fiscale sur les chefs de redressement notifiés. Afin de ne pas porter préjudice à ces discussions, aucun montant ne peut être communiqué avant leurs conclusions.

NOTE 17. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur de ces actifs.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée.

Les tests sont effectués aux bornes d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène de champs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Les UGT de Total Gabon sont définies comme des champs ou groupements de champs d'hydrocarbures intégrant des actifs industriels permettant la production, le traitement et l'évacuation de ces hydrocarbures.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces champs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction générale de la Société en lien avec le groupe Total. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée.

Les principes retenus sont les suivants :

Les flux de trésorerie ont été établis à partir des hypothèses retenues dans le budget 2020 et le plan stratégique de la Société en concertation avec le groupe Total. Ces hypothèses, incluant notamment les coûts opérationnels, les estimations de réserves d'hydrocarbures, les volumes produits et commercialisés futurs, représentent la meilleure estimation par le management de la Société de l'ensemble des conditions économiques et techniques pendant la durée de vie résiduelle des actifs;

L'établissement des scénarios de prix du pétrole est réalisé en concertation avec le groupe Total. Ces scénarios s'appuient notamment sur des données de demande globale d'énergie issues du World Energy Outlook (WEO) publié par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) depuis 2016 et sur une évaluation de l'offre ainsi que sur des hypothèses d'évolution d'indicateurs fondamentaux du secteur amont (la demande en hydrocarbures sur les différents marchés, les prévisions d'investissement, le déclin des champs en production, l'évolution des réserves d'hydrocarbures et de l'offre par région et par qualité d'hydrocarbures), du secteur aval (l'évolution des capacités de raffinage et de la demande en produits pétroliers) et en intégrant l'enjeu « climat ».

Ces scénarios de prix prennent en compte également les études publiées par des agences internationales, des banques et des consultants indépendants.

Le World Energy Outlook 2019 de l'AIE prévoit trois scénarios directeurs (Stated Policies Scenario ou SPS, Current Policies Scenario ou CPS et Sustainable Development Scenario ou SDS). Parmi ces scénarios, le SPS (scénario central de l'AIE) à court et moyen terme et le SDS à moyen et long terme sont des références importantes pour Total Gabon. La Société inscrit ainsi sa trajectoire de prix à long terme dans le scénario SDS de l'AIE, compatible avec l'Accord de Paris, qui prévoit à horizon 2050 une convergence du prix du pétrole vers 50 $\$_{2018}$ /b.

Le SPS tient compte des mesures déjà mises en œuvre par les pays dans le domaine énergétique ainsi que des effets des politiques annoncées par les États (y compris les *Nationally Determined Contributions*, ou NDCs, de l'accord de Paris). Le SDS tient compte des mesures nécessaires pour atteindre des objectifs énergétiques fixés dans le « 2030 Agenda for Sustainable Development » adopté en 2015 par les membres de l'ONU. Ces scénarios sont exprimés en dollars constants de 2018 (\$2018).

Les trajectoires de prix d'hydrocarbures retenues par la Société reposent sur les hypothèses suivantes :

La demande de pétrole devrait continuer de croître à moyen terme, dans un contexte de croissance soutenue de la demande mondiale d'énergie et malgré l'électrification progressive des transports et les gains d'efficacité des moteurs thermiques. Puis les prix du pétrole brut s'inscriraient dans une trajectoire baissière à compter de 2030 pour converger vers 50 \$2018/b en 2050, en raison de l'impact sur la demande des politiques compatibles avec l'Accord de Paris et du potentiel de production de certains grands pays producteurs (États-Unis, Arabie Saoudite, Brésil, Russie, etc.).

Dans ce contexte, compte tenu de la nécessité pour l'industrie d'investir de façon très substantielle pour faire face au déclin naturel des champs et répondre à la demande de pétrole prévue par ces scénarios à horizon de 20 ans, le niveau de prix du pétrole brut retenu pour déterminer la valeur recouvrable des UGT remonte de 64 $\$_{2018}$ par baril de Brent en 2020 à 70 $\$_{2018}$ en 2025 avant de se stabiliser au cours des cinq années suivantes. Il baisse ensuite pour atteindre 50 $\$_{2018}$ en 2050.

- Pour la détermination des coûts opérationnels futurs, il a été pris en compte les technologies actuelles, la fluctuation du prix des services pétroliers en fonction de l'évolution des marchés et les programmes internes de maîtrise des coûts effectivement mis en œuvre;
- Les flux de trésorerie futurs sont établis sur une période cohérente avec la durée de vie des actifs compris dans l'UGT. Ils sont établis après impôt et intègrent les risques spécifiques aux actifs. Ils sont actualisés à un taux de 7 % après impôt.

Au cours de l'exercice 2019, aucune dépréciation d'actifs n'a été constatée.

En ce qui concerne les sensibilités :

- une baisse de 1 point du taux d'actualisation n'aurait pas d'impact sur le résultat net de la Société;
- une augmentation de 1 point du taux d'actualisation n'aurait pas d'impact sur le résultat net de Total Gabon;
- une variation de -10 % du cours des hydrocarbures sur toute la durée du plan aurait un impact négatif complémentaire de l'ordre de 9 millions de dollars sur le résultat net de la Société.

NOTE 18. RISQUES

Exposition aux fluctuations des marchés

Les résultats de Total Gabon sont sensibles aux différents facteurs parmi lesquels les plus significatifs sont les prix du pétrole, généralement exprimés en dollars, et les taux de change, notamment celui du dollar par rapport à l'euro et au franc CFA.

D'une manière générale, une hausse des prix du pétrole a un effet positif sur les résultats de Total Gabon du fait de la meilleure valorisation de la production pétrolière. Inversement, une baisse des prix du pétrole se traduit par une dégradation des résultats.

Pour l'exercice 2019, Total Gabon estime qu'une appréciation du cours du pétrole Brent de 1 dollar par baril entraînerait une amélioration du résultat net de l'année d'environ 4 M\$ et inversement (scénario retenu de 60 \$/b).

Une appréciation du dollar par rapport à l'euro de 0,10 dollar par euro engendrerait une amélioration du résultat net de l'année d'environ 5 M\$ et inversement.

Gestion du risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle Total Gabon souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière, ainsi que de sa notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité.

Risque de liquidité

Total Gabon bénéficie d'une ligne de crédit confirmée de 255 millions de dollars, accordée par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative. Cette ligne n'était pas utilisée au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

La Société est exposée au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles. L'exposition maximum au risque de crédit est représentée en partie par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan.

L'exposition maximale à l'actif du bilan est détaillée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre (en k\$)	2019	2018	2017
Prêts et avances	339 409	332 203	372 543
Clients et comptes rattachés	190 416	265 741	202 537
Autres créances d'exploitation	120 607	131 276	177 817
Trésorerie et équivalents de trésorerie	699 650	408 114	137 150
TOTAL	1 350 082	1 137 334	890 047

Au titre des exercices 2019, 2018 et 2017 aucune dépréciation sur les clients et comptes rattachés, sur les autres créances d'exploitation et sur les prêts et avances n'a été comptabilisée.

NOTE 19. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires

ERNST & YOUNG GABON

Immeuble Sonagar

Avenue du Colonel Parant

BP 2278 - Libreville, Gabon

Date de première nomination : 5 juin 2009.

Honoraires perçus (1) (en euros)	2019	2018	2017
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux	61 900	60 900	60 100
Autres prestations	185 200	182 400	200 300
TOTAL	247 100	243 300	260 400

⁽¹⁾ Y compris membres de leur réseau.

M. Yves FUMANAL

BP 9451 - Libreville, Gabon

Date de première nomination : 22 mai 2018.

Honoraires perçus (1) (en euros)	2019	2018	2017(2)
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux	18 141	15 245	14 000
Autres prestations	-	-	-
TOTAL	18 141	15 245	14 000

⁽¹⁾ Y compris membres de leur réseau.

(2) En 2017, le second titulaire était M. Claude AYO IGUENDHA; son adresse était CAIF, BP 3125, Libreville, Gabon.

Suppléants

Mme. Christelle Tatiana ONANGO BOUYOU

BP 2278 - Libreville

Date de première nomination : 22 mai 2018.

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'AUDIT (CECA)

BP 9451 - Libreville

Date de première nomination : 22 mai 2018.